

ENFANCE-JEUNESSE

CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VAL-DE-MARNE (DSDEN) POUR LA MISE À DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS PROFESSIONNELS.

1 annexe

Dans le cadre de l'éducation physique et sportive dispensée à l'école, la commune met chaque année à disposition des enseignants de ses écoles un éducateur sportif pour encadrer les séances et les cycles sportifs.

Cette mise à disposition étoffe le panel des activités sportives proposées aux enfants scolarisés et favorise les échanges entre les trois écoles.

De plus, des actions ponctuelles (Parcours du Cœur, Jeux du Val de Marne, tournois de fin de cycles, etc...) peuvent ainsi être organisées chaque année et sont aussi appréciées par les enseignants, les élèves et leur famille.

Dans ce cadre, la signature d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val de Marne (DSDEN), qui définit les objectifs et les modalités de la mise à disposition d'agents communaux diplômés, est nécessaire.

Cyrille FEYGNUX est mis à disposition des écoles La Forêt et Les Buissons, de la Grande Section maternelle au CM2 pour des activités Multisports, les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30, comme suit :

- maternelle Buissons : 12 heures (2 classes de Grande section)
- élémentaire Buissons : 120 heures (8 classes du CP au CM2)
- école primaire de la Forêt : 84 heures (7 classes de la Grande section maternelle au CM2)

La commission Enfance Jeunesse -Scolaire, réunie le 23 septembre 2019, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val de Marne (DSDEN) pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes afférents.